



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Lettre aux adhérents

La mobilisation de tous pour les élections professionnelles,
c'est la défense des revendications, du Statut, du Code des Pensions
et de tous les régimes de retraites
c'est la défense de l'outil syndical pour résister et reconquérir !

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les personnels de la Fonction publique voteront pour désigner leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires, les Commissions Consultatives Mixtes et dans les Comités Techniques, les instances où les délégués FO ont la capacité d'agir pour la défense des carrières et des conditions de travail.

Le statut, la carrière et toutes les garanties statutaires des agents de la Fonction publique, c'est avec cela que le gouvernement veut en finir au travers de son «nouveau contrat social avec les agents publics», pour y substituer la relation contractuelle et individualisée. Il entend fusionner les CHSCT et les Comités Techniques, remettre en cause les prérogatives, voire l'existence des CAP, individualiser les rémunérations, développer le recours au contrat dans la Fonction publique, pousser vers la sortie des milliers d'agents à travers un plan de départs dits « volontaires ».

L'enjeu de ces élections est donc double : défendre les statuts et les instances dans lesquelles le syndicat peut agir comme syndicat indépendant. Le second enjeu est la représentativité officielle de l'organisation syndicale, sa capacité à peser face au gouvernement et à l'administration pour faire valoir les intérêts individuels et collectifs des salariés.

C'est dans le déploiement des militants FO et dans l'engagement de tous ses syndicats pour réunir les personnels et définir les revendications précises, que la Fédération entend mener la campagne pour le vote FO aux élections professionnelles, dans l'Education Nationale, dans l'enseignement supérieur et de la Recherche, à la Culture et Jeunesse et Sports.

Le Conseil National Fédéral enregistre le dépôt de 498 listes à cette heure, ce qui témoigne de la progression de l'implantation des syndicats et des sections professionnelles de notre fédération.

Le CNF appelle toutes les structures fédérales, tous les syndicats, toutes les sections fédérales et bien sûr tous les adhérents à la mobilisation pour assurer le succès de FO.

Le CNF rappelle l'opposition de FORCE OUVRIERE aux accords de Bercy dont découle notamment la représentativité calculée sur la base du CTM.

Le CNF rappelle que le mandat des élus FO aux CT ministériels et académiques a eu un seul fil conducteur : la défense des garanties collectives inscrites dans le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers des différents corps. Cela les a conduit dans leurs votes à s'opposer aux mesures d'individualisation des rémunérations (RIFSEEP, IMP,...) et à la déréglementation découlant de la volonté gouvernementale d'introduire un «droit souple» dans la logique des réformes visant à développer l'autonomie des établissements et de la réforme territoriale. Les élus FO ont exprimé dans l'enceinte des CT ministériels les revendications des personnels portées par la FNEC FP-FO, en particulier l'augmentation de la valeur du point d'indice (16%), les demandes de

créations de postes statutaires nécessaires, contre les suppressions de postes, les mutualisations et fermetures de services, de CIO, d'écoles...

Le CNF rappelle que l'UNSA et la CFDT ont voté pour les réformes gouvernementales. Il constate que la FSU, après s'être abstenue sur la Loi de Refondation de l'école et avoir participé directement à sa mise en place, s'est prononcée pour la transposition du protocole PPCR à l'Education nationale, validant les mesures qui en découlent : mise en place de la classe exceptionnelle sur une base fonctionnelle, «accompagnement» des enseignants, nouvelle évaluation par compétences sur des critères locaux, revalorisation en trompe l'œil (largement autofinancée par les personnels), absence de garanties sur l'accès de tous à la hors-classe.

Non seulement Force Ouvrière s'est opposée à ces contre-réformes dans toutes les instances consultatives, mais elle a cherché à rassembler les personnels sur des revendications claires, et dans l'action commune chaque fois que possible, pour construire le rapport de force permettant de résister à l'offensive d'ensemble menée par le gouvernement contre les statuts et l'école républicaine. Le CNF se félicite de l'engagement des syndicats de la FNEC FP-FO dans la préparation et la réussite de la mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre, à l'appel des Confédérations FO et CGT, avec Solidaires et les organisations de jeunesse UNL, FIDL et UNEF, pour relier les revendications particulières à l'interprofessionnel, et notamment la défense du Code des Pensions civiles et militaires. Avec sa Confédération, le CNF est résolument opposé au projet de réforme des retraites qui vise à liquider l'ensemble des régimes existants pour y substituer un régime universel de retraites par points, qui conduira obligatoirement à une retraite à minima pour tous. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est bien la préparation de la riposte pour résister ensemble, salariés du public et du privé, et nous défendre pour pouvoir demain reconquérir les droits perdus.

Le CNF appelle que l'enjeu de la représentativité concerne non seulement notre fédération, mais aussi la FGF-FO et bien sûr notre confédération la cgt-FO. C'est la capacité de notre confédération à tous les niveaux de négocier, de contracter quand c'est possible et en tout état de cause, de faire valoir les revendications des salariés, qui est en jeu.

Le CNF est persuadé que ce type d'élection se gagne voix par voix, électeur par électeur. C'est pourquoi il engage ses structures à apporter le plus grand soin dans l'élaboration et le suivi des listes nominales de votants potentiels, au travers du cahier des votants et s'assurer que nos électeurs votent par internet, par correspondance ou à l'urne. Aucune voix ne doit être perdue.

Pour les syndicats concernés par le vote électronique, il les engage à en faire connaître dès maintenant les modalités pratiques aux adhérents, pour qu'eux-mêmes puissent l'expliquer aux votants potentiels FO.

Dès maintenant jusqu'au 28 novembre, nous entrons dans la phase « création du compte électeur » : c'est la répétition générale du vote. Le CNF invite donc les syndicats à prendre contact avec chaque votant FO, pour procéder au pointage des comptes électeurs effectivement créés, donner à chacun les enjeux du vote, et mettre chaque votant en mesure de faire voter FO à son tour.

Le CNF rappelle qu'entre le 5 et le 13 novembre, les notices de vote, contenant leur identifiant de vote, seront remises à chaque électeur contre émargement dans leur école, établissement ou service.

Réunion syndicales, tournées d'écoles, d'établissements et de service, distributions de tracts, présentation des positions de FO et de son bilan, participation aux meetings, le CNF considère que l'heure est à la mobilisation de l'organisation pour assurer voix par voix, votant par votant, le succès des listes FORCE OUVRIERE, à commencer par celles qui seules comptent officiellement pour la représentativité : les listes aux CT Ministériels.

Pour conclure, le CNF appelle à ce que chacune des actions, initiatives et interventions FORCE OUVRIERE, y compris dans la campagne électorale, soit l'occasion de renforcer encore et toujours la syndicalisation à FO afin d'aider à constituer le rapport de force indispensable pour obtenir la satisfaction des revendications.

Adopté à l'unanimité, le 12 octobre 2018